

Etiquetage énergétique : Les industriels s'opposent au projet de Bruxelles

Les autorités européennes viennent de publier un projet de règlement sur l'étiquetage pour l'efficacité énergétique qui viendrait abroger la Directive 2010/30/EU.

La Commission Européenne tire argument d'un mauvais fonctionnement de la Directive pour quelques produits électroménagers, afin d'imposer une refonte totale des textes. Cette dernière viendra impacter des produits dont l'étiquetage énergétique, soit fonctionne parfaitement, soit n'a même pas encore eu le temps d'être appliqué.

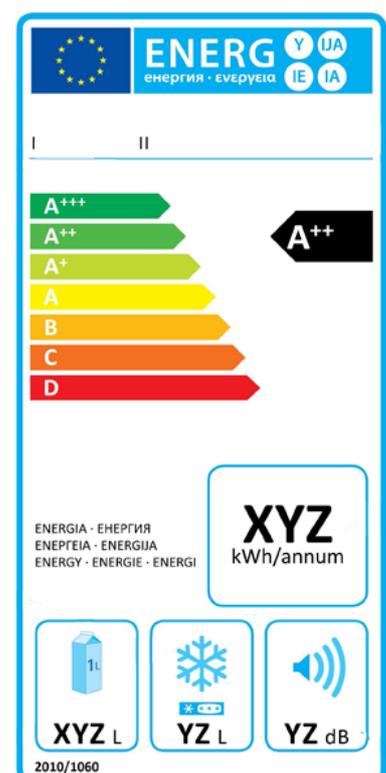
Le bon sens et le souci de simplification de la réglementation devraient pourtant conduire à une simple adaptation pour les cas litigieux, sans perturber tout le marché.

LES LAMPES LED... CLASSÉES C !

Ainsi pour les produits de l'éclairage, il est absolument nécessaire de maintenir la différenciation actuelle notamment avec des lampes pouvant être classées sur les 7 échelons et ce afin de fournir une information claire aux consommateurs, pas seulement entre les différentes technologies, mais surtout sur les performances intrinsèques des lampes mises sur le marché.

En effet la banalisation des lampes LED (qui pourraient toutes être regroupées en une seule nouvelle catégorie C) créerait un dommage considérable aux industriels qui continuent à proposer par l'innovation permanente, des produits plus performants au plan énergétique, et contribuent déjà de manière visible à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique.

Cette nouvelle disposition proposée par la Commission Européenne, de ne pas renseigner les nouvelles catégories supérieures A et B à un horizon de 10 ans crée un préjudice majeur à notre industrie de l'éclairage qui a su diffuser la LED - invention datant de 20 ans et récemment reconnue par un prix Nobel, en un produit de masse, fiable et de qualité reconnue.



DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DÉVALORISÉS

S'agissant des équipements de chauffage visés par le lot 1 des directives Eco Conception et Etiquetage, la refonte de la classification de A à G envisagée par la Commission conduira à attribuer au plus grand nombre des pompes à chaleur ainsi qu'aux chaudières à condensation des lettres moyennes, voire médiocres, entre C et E.

Une telle mauvaise classification va à l'évidence porter un préjudice important à ces équipements qui sont pourtant des solutions techniques très performantes indispensables pour la rénovation du parc immobilier, et donc pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie souscrits par la France.

On note que le changement pour les matériels de chauffage est proposé alors même que le déploiement de l'étiquetage actuel n'interviendra que le 26 septembre prochain et que toute la filière, fabricants, distributeurs et installateurs, est en train de s'organiser à cet effet.

Les industriels demandent donc à ce que ce projet de règlement soit repoussé comme inadapté à la mise en œuvre efficace et rapide de la directive.

UNE BASE DE DONNÉES « FOURRE-TOUT »

De plus, ce projet comprend aussi la constitution d'une gigantesque base de données européennes dont personne ne sait comment elle sera gérée ou financée. Elle empilera des informations sur des équipements de toutes provenances, sans aucun contrôle et sans aucun égard pour les efforts de certification qui sont engagés depuis des années par les industriels, ni même de garanties sur les conditions de sécurité d'accès et de respect de la confidentialité de certaines informations demandées relevant de la propriété industrielle.

Enfin, ceci ne saurait en aucune manière se substituer aux opérations de surveillance du marché conduites par les autorités nationales que nous appelons de nos vœux, et qui sont basés sur la vérification physiques par des tests sur les produits, des déclarations des metteurs sur le marché.

A propos de l'AFPAC

Créée en février 2002, l'Association Française pour les Pompes A Chaleur, association de filière exclusivement dédiée à la PAC, est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de tous les acteurs du domaine des pompes à chaleur en France et en Europe, afin de faire valoir l'intérêt énergétique et environnemental des systèmes de production de chaleur par pompe à chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire), et la contribution actuelle et future qu'ils apportent au développement des énergies renouvelables.

En coordination avec ses membres – Energéticiens, Bureaux d'Etudes, Centres d'Essais, Centres Techniques, de contrôle et certification, Industriels-fabricants, Distributeurs, Installateurs, Associations, Organisations syndicales -, l'AFPAC suit et contribue aux travaux réglementaires, de normalisation, de qualification et de certification, françaises et européennes, sur les pompes à chaleur et les systèmes les utilisant.

L'AFPAC s'assure à l'échelle européenne de la présence et de la cohérence de la représentativité des acteurs de la filière PAC en France. A ce titre l'AFPAC est l'interlocuteur privilégié de l'EHPA.

Par son expertise et sa représentativité, l'AFPAC crée, met en place et active les conditions nécessaires à la promotion des PAC, à la qualité de leur mise en œuvre et à la satisfaction de leurs utilisateurs.

www.afpac.org

A propos du Syndicat de l'Eclairage

Le Syndicat de l'éclairage est l'organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés. Il représente plus de 80 % des lampes d'éclairage général vendues sur le marché français et environ 70 % des luminaires fonctionnels ou architecturaux pour l'éclairage intérieur ou extérieur, avec plus de 50 entreprises adhérentes.

Affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, il est également membre fondateur de LightingEurope, groupement européen d'industriels de l'éclairage.

Vous trouverez sur www.syndicat-eclairage.com des informations réglementaires et juridiques, un annuaire des sociétés membres, des documents de prescription co-édités avec l'ADEME, les distributeurs et installateurs, et d'autres sur la technologie des lampes et luminaires, la maîtrise de l'énergie, la maintenance, les garanties, etc.

Twitter : @SyndEclairage

Contact : Lionel Brunet – 06 37 35 74 45 – lbrunet@syndicat-eclairage.com

A propos d'Uniclimate

Le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales dans les travaux règlementaires et normatifs, les fait bénéficier de son expertise et de son réseau, et constitue une structure d'accueil et d'échanges pour leur permettre de rencontrer les acteurs de la profession.

Uniclimate représente les secteurs d'activité suivants : chaudières et brûleurs gaz-fioul ; radiateurs à eau chaude ; énergies renouvelables, solaire thermique et chaudières biomasse ; pompes à chaleur ; froid, climatisation ; ventilation et traitement d'air des bâtiments ; filtration, dépoussiérage, assainissement des atmosphères de travail... pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels. A chaque secteur d'activité représenté correspond, au sein du syndicat, un comité stratégique dédié, présidé par un industriel, qui définit les axes d'actions. Des groupes de travail mènent les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations. Ils réunissent, dans chaque domaine, les meilleurs experts des entreprises adhérentes.

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16

Tel : 01 45 05 70 00 - Email : uniclima@uniclima.fr – Site Internet : www.uniclima.fr



L'Agence
communication
dynamique !

Contact Presse :

Charlotte PEYRAMAURE

10 rue André Chénier - 78000 VERSAILLES

01 39 24 29 00 - presse@factomedia.fr

CP et photos HD en ligne sur www.rp.factomedia.fr